



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

remboursement

Question écrite n° 118471

### Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'inquiétude des pharmaciens d'Ardèche qui ne possèdent pas de carte de professionnels de santé. En effet, suite à l'application des nouvelles normes de télétransmission et suite au changement des pourcentages de remboursement de nombreux médicaments, ces pharmaciens ne seront bientôt plus en mesure de télétransmettre les feuilles de soins qu'ils transmettaient jusqu'à présent en mode B2 comme ils ne possédaient pas de CPS. Les pharmaciens souhaiteraient donc obtenir une CPS en raison des services inestimables qu'ils rendent dans les zones rurales. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui indiquer sa position à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 118471

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 2011, page 10241

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)